



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Graziella LACROIX pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Georges DEGROOTE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/04/21 - OBJET : Nouvelle offre du service culture « Cap Culture : Adapter, Diversifier, Dynamiser ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/06/12 du 11 juin 2015 relative au Pass Jeunesse,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir l'organisation et la commercialisation de l'offre culturelle afin de dynamiser et préserver l'accès des différents publics aux activités culturelles proposées par la commune,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Adopte à l'unanimité avec effet au 1^{er} mai 2023 (excepté la tarification du cinéma Les Yeux d'Elsa avec le dispositif de la carte UGC illimité et des chèques CCU appliqués à partir du 1^{er} septembre 2023), les nouvelles dispositions de l'offre culturelle proposée par la commune, telles que présentées ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture, cf. l'ordonnance n° 2023-04-21 du 12 septembre 2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

1 - Simplification des offres :

1-1) Simplification des catégories

Les différentes représentations proposées par le théâtre Gérard Philipe seront regroupées autour de trois nouvelles catégories de spectacles qui remplaceront les six anciennes catégories (Jeune Public, catégories A, B, C, D, E). Les catégories **Tout Public**, **100% Famille** et **Concert TGP** simplifieront la grille tarifaire, facilitant ainsi le choix du public quant aux offres culturelles proposées par la commune.

1-2) Accessibilité des tarifs

Les tarifs relatifs à ces trois catégories seront adaptés aux différents publics, favorisant ainsi leur accès aux offres culturelles municipales.

Ces dernières proposeront des tarifs pleins, mais aussi réduits qui s'adresseront aux +60 ans, familles nombreuses, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH et aux groupes de 4 personnes et plus (un achat groupé).

Le pass jeunesse est maintenu sur l'offre culturelle. Il est destiné aux Saint-Cyriens de moins de 26 ans afin qu'ils bénéficient d'une réduction de 50 % applicable aux pleins tarifs pour la piscine, le cinéma et le théâtre.

1-3) Grille tarifaire hors engagement

Intitulé de catégorie	Tarif plein Hors engagement	Tarif réduit Hors engagement	Pass Jeunesse
Soirée d'ouverture	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Spectacle 100% famille	16 €	14 €	8 €
Spectacle Tout Public	26 €	23 €	13 €
Concert au TGP	22 €	20 €	11 €

2 – Trois nouvelles formules de PASS et acceptation de deux dispositifs :

Afin de s'adapter financièrement à tous les types des publics résidant sur le territoire, trois nouvelles formules de Pass, avec et sans engagements, vont être proposés. A cela s'ajouteront les acceptations des dispositifs Pass Culture et Pass +.

2-1) Le Pass *Découverte*

Est considérée comme titulaire du PASS *Découverte*, toute personne achetant un ou plusieurs billets à au moins 3 spectacles. Il permet de bénéficier du tarif préférentiel « Découverte » pour le reste de la saison. Il peut être accompagné d'une personne qui bénéficiera du tarif réduit hors engagement. Il bénéficie d'une offre de boisson lors de son accès au théâtre avant la représentation, lorsque le « Hall du TGP » est ouvert.

Une formule réduite est accessible aux +60 ans, familles nombreuses, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH. Le titulaire du Pass *Découverte* « réduit » bénéficie des mêmes avantages.

2-2) Le Pass *Premium*

Est considérée comme titulaire du PASS *Premium*, toute personne achetant un ou plusieurs billets à tous les spectacles de la saison culturelle. Il permet de bénéficier du tarif très attractif « Premium ». Il peut être accompagné d'une personne qui bénéficiera du tarif réduit hors engagement. Il bénéficie d'une offre de restauration et de boisson lors de son accès au théâtre avant la représentation. Le tarif « Premium » est ouvert.

Accusé de réception en préfecture du TGP
078-217805458-20230412-2023-04-21-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Une formule réduite est accessible aux +60 ans, familles nombreuses, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Le titulaire du Pass *Prémium* « réduit » bénéficie des mêmes avantages.

2-3) Le Pass *Famille*

Formule sans engagement, le Pass *Famille* est valable sur une sélection de spectacles labellisés « 100% famille » proposée sur la saison culturelle.

Il propose une tarification très attractive à un adulte et un enfant minimum sur les représentations dédiées aux 2/6 ans, 6/10 ans et 10+, dès le premier spectacle. Avec une adhésion à 5 €, le Pass *Famille* est valable pour tout le foyer.

2-4) Acceptation du Pass Culture

Ce dispositif national est réservé aux jeunes âgés de 15 à 18 ans. Cette offre individuelle permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans). Il permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300 € pendant 24 mois pour réserver des propositions culturelles de proximité.

2-5) Acceptation du Pass +

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Yvelines propose ce dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles. Le Pass + propose une aide financière accordée aux jeunes, de 11 à 18 ans, pour favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles. Aide financière de 80 € pour les activités sport et culture (100 € pour les élèves boursiers).

2-6) Grille Tarifaire relative aux différents Pass proposés :

Catégories des Pass	Pass Découvert e	Pass Découvert e réduit	Pass Prémium	Pass Prémium réduit	Pass Famille adulte	Pass Famille enfant	Carte Adhésion Pass Famille	Pass Culture Pass +
Soirée d'ouverture	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-	Gratuit
Spectacle 100% famille	12 €	10 €	inclus	inclus	12 €	5 €	5 €	10 €
Spectacle Tout Public	18 €	15 €	289 €	255 €	-	-	-	16 €
Concert au TGP	18 €	15 €	inclus	inclus	-	-	-	16 €

3 – Accueil de groupes :

3-1) Tarifs pour les structures Enfance

Intitulé de catégorie	Tarif unique
Spectacles pour les structures enfance de la commune (scolaires, Périscolaires, Petite enfance.)	4,30 €
Spectacles pour les structures enfance hors commune (scolaires, Périscolaires, Petite enfance.)	6,50 €

3-2) Tarifs de groupes

Les établissements scolaires (collèges, lycées), les compagnies ou ateliers artistiques ainsi que les services Jeunesse procédant à l'achat de 10 billets et plus bénéficient d'un tarif de groupe. Les associations, comités

Accusé de réception en préfecture
07/04/2023 à 10h02
Date de réception préfecture : 17/04/2023

d'entreprise et les partenaires de la Ville souhaitant procéder à l'achat de 10 à 80 billets bénéficient d'un tarif de groupe.

Intitulé de catégorie	Etablissements scolaires (collège, lycée), Compagnies et ateliers artistiques, service Jeunesse	Associations, Comités d'entreprise et partenaires de la commune
Soirée d'ouverture	Gratuit	Gratuit
Spectacle 100% famille	7 €	12 €
Spectacle Tout Public	9 €	20 €
Concert au TGP	9 €	20 €

4 – Salle de spectacle et studio de répétition et d'enregistrement du Case O arts :

Temple local de la musique moderne, chacun des artistes profitant de sessions de répétition, de mixage et d'enregistrement, est accompagné et encadré par le régisseur technique du studio. La réservation et le règlement de ces activités peuvent se faire en ligne via la plateforme Quickstudio, ou sur place.

4-1) Tarifs du studio de répétition

Studio de répétition	Tarif horaire	Forfait 15 heures	Forfait 30 heures
Groupes Saint-Cyriens (<i>collégiens, lycéens et étudiants</i>)	7 €	90 €	160 €
Groupes Saint-Cyriens	10 €	128 €	250 €
Groupes non Saint-Cyriens	13 €	160 €	325 €
Individuel - Saint-Cyriens	5 €		
Individuel - non Saint-Cyriens	7 €		

4-2) Tarifs du studio d'enregistrement

	Tarif horaire	Forfait « journée » 8 heures	2 ^{ème} journée 8 heures	3 ^{ème} journée et plus 8 heures
Saint-Cyriens (<i>collégiens, lycéens et étudiants</i>)	12 €	86 €	60 €	42 €
Saint-Cyriens	18 €	120 €	84 €	60 €
Non Saint-Cyriens	26 €	172 €	120 €	86 €

4-3) Tarifs pour les concerts organisés par la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole au Case ô Arts

Case ô Arts	Tarif plein	Tarif réduit	Pass Jeunesse	Etablissements scolaires (collège, lycée), Compagnies et ateliers artistiques, service Jeunesse	Associations, C.E et partenaires de la commune	Pass Culture Pass +
1 soirée concert	10 €	8 €	5 €	6 €	8 €	8 €

5 – Exposition artistique du type « Salon des Arts » ou « Printemps des Arts » :

Tarif par œuvre exposée :

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-21-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

	Tarif
Par œuvre exposée	14.50 €

6 – Bibliothèque : Pénalités de retard

	Tarif
Pénalités de retard en cas de non-respect du délai de restitution des documents empruntés auprès de la bibliothèque. Applicable à partir de 15 jours de retard, par jour et par document	0.35 €

7 – Cinéma Les Yeux d'Elsa :

	Tarif unitaire
Tarif plein	6,50 €
Tarif réduit*	5,50 €
Tarif abonné	4,50 €
Tarif recharge de 5 places pour carte d'abonné	22,50 €
Tarif recharge de 10 places pour carte d'abonné	45 €
Fourniture de la carte d'abonnement	2 €
Tarif groupes, événements et comités d'entreprise,	3,80 €
Tarif « Vendredi des Séniors »	3,00 €
Tarif scolaire et périscolaire	3.10 €
Tarif écoles et cinéma (dispositif Education Nationale) **	2 €
Tarif Collégiens au cinéma et Lycéens au cinéma **	3 €
Tarif rentrée du cinéma, Fête du Cinéma et Printemps du cinéma**	4 €
Tarif spéciaux : projection d'opéra, de théâtre et de ballet au Cinéma **	
- Tarif plein	20 €
- Tarif réduit	14 €
- Pass jeunesse	10 €
Acceptation du Pass UGC ***	4.90 €
Acceptation des chèques CCU ***	6.30 €

* Le Tarif Réduit s'applique, sur présentation d'un justificatif, aux familles nombreuses, aux demandeurs d'emploi et personnes bénéficiant de minima sociaux, aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, et pour tous les publics le mercredi et le dimanche matin

** Les tarifs relatifs à *Ecole et Cinéma* et *Lycéens et collégiens au cinéma* ne sont pas définis par la commune. Ils appartiennent à des dispositifs nationaux dont les prix des billets d'entrées sont encadrés contractuellement et harmonisés au niveau départemental et régional. Le tarif *Rentrée du cinéma, Fête du cinéma* et *Printemps du cinéma* est un tarif unique en France.

*** Acceptation de la **carte UGC Illimité** et des **chèques CCU (chèque cinéma universel)** au cinéma les Yeux d'Elsa à partir du mois de septembre 2023. Le cinéma Les Yeux d'Elsa sera référencé en tant que cinéma partenaire UGC.

6 – AUTRES TARIFS : Petite restauration, bar et confiseries (Théâtre, Case ô Arts et Cinéma)

Boissons	Tarifs
Café, thé	1,20 €
Petite bouteille d'eau minérale et pétillante	2,00 €
Soda, jus de fruits,	2,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-21-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Verre de vin et autres boissons alcoolisées inférieur à 15° (hors bière et champagne)	3,50 €
Bière en bouteille avec alcool	3.00 €
Bière en bouteille sans alcool	2,50 €
Bière haut de gamme 25 cl	4,00 €
Bière haut de gamme 50 cl	8,00 €
Bière classique 25 cl	3,00 €
Bière classique 50 cl	6,00 €
Coupe de champagne (inférieur à 15°)	7.00 €
Cocktail avec champagne (inférieur à 15°)	8,50 €
Alcool supérieur à 18° (uniquement servi avec une formule alimentaire) *	6.50 €
Cocktail avec alcool supérieur à 18° (uniquement servi avec une formule alimentaire) *	7.00 €

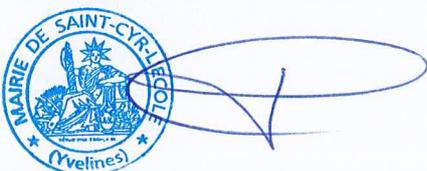
Alimentation et restauration	Tarifs
Barre chocolatée	1,60 €
Sachets de bonbons, popcorn et autres friandises	2,50 €
Sucettes et petites friandises	0,60 €
Planche individuelle (fromage, charcuterie, mixte)	13,00 €
Planche duo (fromage, charcuterie, mixte)	19,00 €
Formule alimentaire « En-cas » (mini-assiette salée ou sucrée)	6.00 €
Formule alimentaire « Sur le pouce » (mini-burgers, salades préparées, etc.)	10,00 €
Hot Dog, Panini, etc.	4,50 €
Part de tarte	4,50 €
Glaces et sorbets	2,50 €
Fruit de saison	1.00 €

* La Ville de Saint-Cyr-l'École est titulaire d'une licence dite de « Grande restauration ». Cette dernière lui autorise à proposer des boissons alcoolisées supérieures à 18° sous réserve de servir **impérativement** un plat alimentaire avec la boisson. Ces produits ne seront proposés que lors d'événements exceptionnels.

Article 2 : Précise qu'en raison de l'évolution économique incertaine, accompagnée d'un changement des comportements d'achat des usagers, cette nouvelle offre culturelle fait l'objet d'une tarification non-indexée sur le taux d'inflation prévisionnel de 5.9 % prévu pour l'année 2023 (valeur INSEE de mars 2023).

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 17 AVR. 2023
et par publication en ligne le : 17 AVR. 2023
Saint-Cyr-l'École,
le : 17 AVR. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-21-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023